COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

Réunion publique
SAINT BLAISE DU BUIS
Jeudi 9 Octobre 2025 - 19h

Les points d'apport volontaire : un mode de collecte alternatif

Présentation :
Isabelle BAGDAHN, chargée de mission Projet Aménagement PAV
Carine MILLIAT, Ambassadrice du tri

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

Introduction Mme Faure, Maire de St Blaise du Buis

Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

3 TYPES DE PAV (Point d'Apport Volontaire)

Colonnes aériennes

Permet une installation provisoire

Colonnes semi-enterrées

Plutôt installées en milieu rural

Colonnes enterrées

Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

Cas d'implantation des PAV

- Habitat collectif ou groupement d'habitat collectif, lotissement... neuf (> 30 logements)
- Gestion globale des déchets d'un ou plusieurs quartiers d'habitat dense
- Gestion globale des déchets à l'échelle d'une commune rurale ou d'un bassin de vie d'habitat dispersés
- Sécurisation de la collecte

Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

Dimensionnement du projet

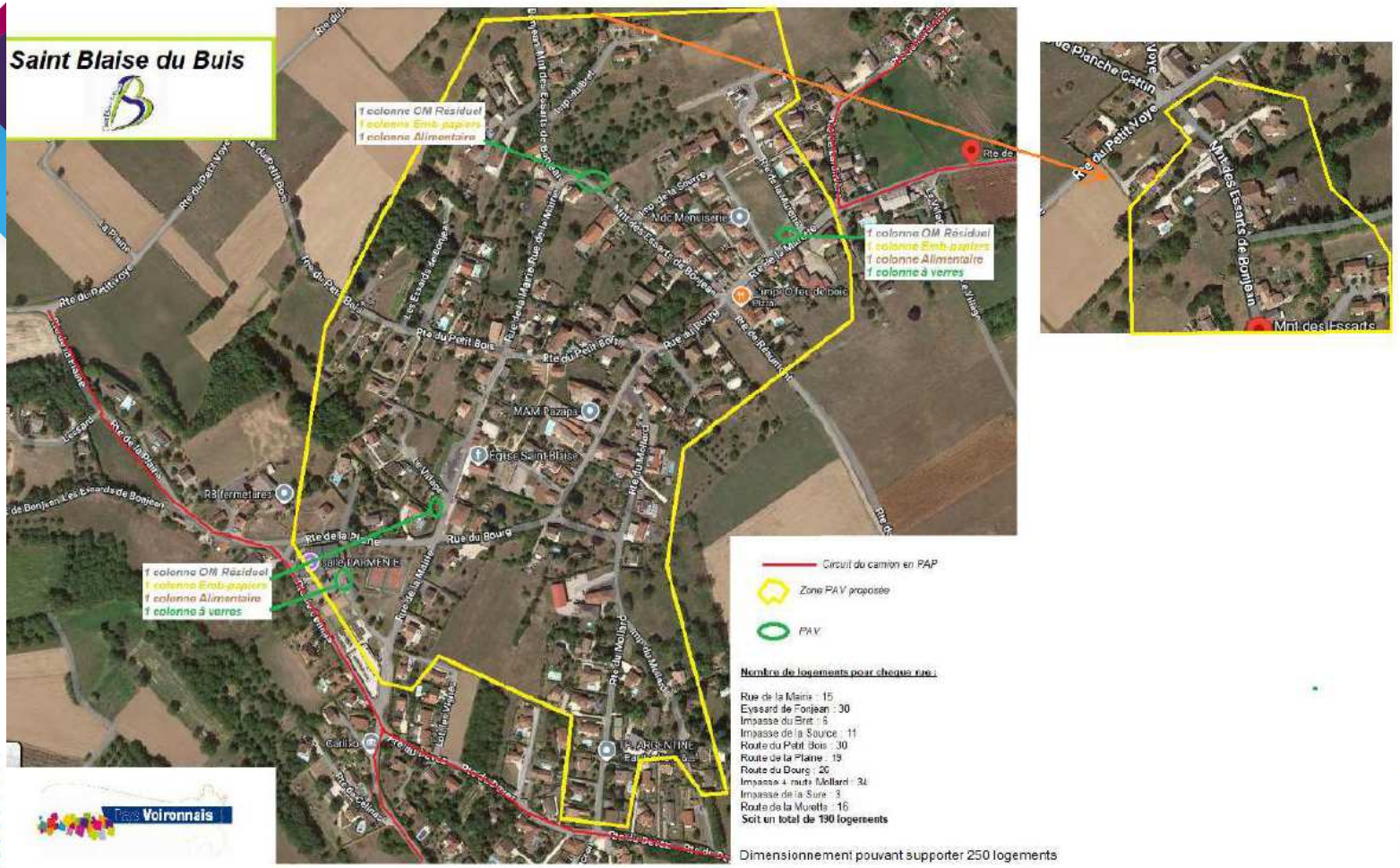

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

PAV route de la Murette

- 1 colonne OM Résiduelles
- 1 colonnes Emballages et papiers
- 1 colonne Alimentaire
- 1 colonne Verre

Point équipé en colonnes enterrées

Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

PAV Montée des Essarts de Bonjean

- 1 colonne OM Résiduelles
- 1 colonnes Emballages et papiers
- 1 colonne Alimentaire

Point équipé en colonnes enterrées

Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

PAV rue de la Mairie

- 1 colonne OM Résiduelles
- 1 colonnes Emballages et papiers
- 1 colonne Alimentaire
- 1 colonne Verre

Point équipé en colonnes enterrées

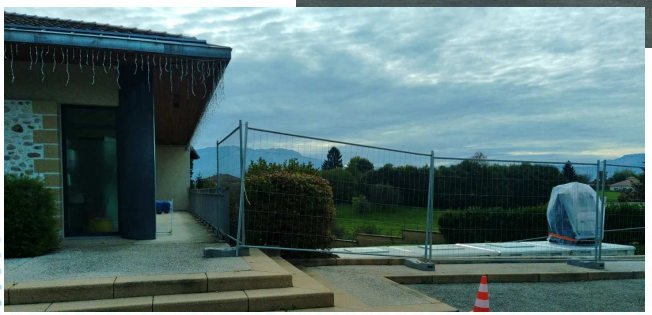

Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

PAV Salle Parménie

- 1 colonne OM Résiduelles
- 1 colonnes Emballages et papiers
- 1 colonne Alimentaire
- 1 colonne Verre

Point équipé en colonnes enterrées

Pays Voironnais
Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

Fonctionnement des Points d'apport volontaires

- Les colonnes sont lavées et désinfectées 1 à 3 fois par an selon les flux
- Tous les PAV publics sont inscrits dans la tournée d'une équipe (les brigades vertes) qui gère le nettoyage des abords (dépôts sauvages...)
- Cette même équipe intervient pour la maintenance des colonnes (graissage visserie, remplacement des pièces défectueuses...)
- Un n° vert pour toute demande d'intervention d'urgence : 0 800 508 892

Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

Avantages et inconvénients des PAV

- Disponible 24h/24
- Pas de contrainte de volume par apport
- Place libérée au domicile, dans les locaux collectifs, sur les trottoirs
- Plus besoin de laver ses bacs personnels
- Tous les flux de déchets sur un même point et accès au tri pour tous
- Moins d'arrêts pour collecter → circulation plus fluide
- Collecte plus sécurisée, et valorisation du métier

- Nécessité de se déplacer au PAV
- Contraintes d'implantation (accès camion-grue, réseaux...)
- Parfois lieu de dépôts sauvages → « brigade verte » ; vidéo-sureillance (cas échéant)
- Déresponsabilisation de l'usager comparé au bac individuel
- Impossibilité de contrôler la qualité du tri à l'échelle du foyer

Communauté du Pays Voironnais

COMMUNAUTÉ DU PAYS VOIRONNAIS

Merci pour votre attention

Saint Blaise du Buis